

<https://www.pressegauche.org/Centres-funeraires-Les-travailleurs-oublies-des-centres-funeraires-meritent>



Centres funéraires - Les travailleurs oubliés des centres funéraires méritent aussi une prime de risque



(FC-CSN)

mise en ligne : vendredi 24 avril 2020

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 24 avril 2020 - Alors que le gouvernement a déjà consenti à mettre en place des primes pour les travailleuses et travailleurs de la santé, les paramédics et les préposés-es aux bénéficiaires, les personnes qui s'occupent des défunts et de leur famille sont malheureusement délaissées. Parce que la nature des opérations les expose considérablement à un risque de contagion - plusieurs études démontrent que le virus survit après le décès d'un individu - la FC-CSN exige une prime de risque de 3 \$ l'heure pour tous les employé-es des centres funéraires. La FC-CSN exige aussi que des visières et des masques N95 en quantité suffisante soient mis à leur disposition.

Des craintes bien réelles

Malgré les mesures de protection fournies par les employeurs, la peur est omniprésente chez les travailleurs qui ont à manipuler les corps. Les craintes sont d'autant plus grandes qu'on sait que les personnes qui décèdent n'ont pas nécessairement été toutes testées pour la COVID-19. Cette situation représente une menace silencieuse de contamination pour les travailleurs chargés du transport des personnes décédées, pour les opérateurs de four crématoire et pour ceux qui ont à pratiquer des actes de thanatopraxie. « Si le diagnostic de COVID n'a pas été déclaré par le médecin qui a constaté le décès, il n'y a aucun moyen de savoir si le défunt était infecté et s'il représente un important risque de contamination. C'est dans ce contexte inquiétant que des centaines de travailleurs entrent au boulot chaque jour. Ces gens mettent leur santé en danger dans le but de rendre un service dont la société ne peut se passer », précise David Bergeron-Cyr, président de la FC-CSN.

Le personnel administratif ainsi que le personnel de soutien aux familles doivent aussi être considérés et reconnus pour leur apport aux services offerts. Ces derniers demeurent en contact avec la clientèle et travaillent aussi dans des conditions stressantes liées à la pandémie. L'organisation du travail est chamboulée par l'application des nouvelles règles de distanciation sociale.

Retenir le personnel

« L'industrie funéraire est un milieu de travail difficile et hautement émotif. Pour plusieurs, il peut sembler moins attrayant. Mais il ne faudrait pas non plus en arriver à manquer d'employé-es dans ce secteur essentiel en temps de pandémie, faute d'avoir reconnu à juste titre leur contribution. Les difficultés de recrutement étaient déjà présentes dans plusieurs régions », relate David Bergeron-Cyr.

L'ensemble de la société compte sur des services professionnels et surtout essentiels à la santé publique. Il est plus que justifié d'accorder une prime de 3 \$ l'heure à ces travailleuses et travailleurs oubliés.